Avertissement

Au delà du thème du concours sur " **La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire",** ce travail repose sur le vie de Ginette Virmont, épouse Sochet, de son implication à l'âge de 16 ans et 10 mois dans la Résistance à notre rencontre au lycée le 19 décembre 2014 où cette dernière nous a fait part de sa vie de résistante, déportée et témoin de ce douloureux passé riche en exemples pour le présent.

L'essentiel de ce travail a été réalisé par le recoupement des divers témoignages écrits ou audiovisuels faits par Madame Sochet, née Virmont, depuis les années 1990 ainsi qu'à partir de documents que cette dernière nous a fourni.

Sommaire

Introduction p 3

1. De l'engagement dans la Résistance à l'univers concentrationnaire. p 4

1.1. Résistance à l'âge de 16 ans et 10 mois dans le réseau AJ-AJ. p 4

1.2. La douloureuse expérience de la déportation. p 5

1.2.1. L'incarcération dans la prison de Lauban (Basse Silésie). p 5

1.2.2. La déportation à Ravensbrück. p 6

1.2.3. La déportation à Zwodau (Commando de Ravensbrück puis de Flossenburg à parti de septembre 1944). p 8

2. De la libération des camps à son retour dans la discrétion. p 12

2.1. Les prémices à travers les "marches de la mort". p 12

2.2. La libération du camp de Zwodau. p 13

2.3. Un retour dans la discrétion. p 14

2.3.1. Sur le chemin du retour. p 14

2.3.2. Le retour à la vie. p 16

Conclusion p 21

Annexes p 23

Sources p 31

Remerciements p 32

Introduction

Ginette Virmont est née le 29 décembre 1925 à Dun-sur-Auron dans le département du Cher. Installée à Bourges, 8 place Rabelais, avec ses parents, un père cheminot et une mère au foyer, elle se définit comme une jeune fille discrète. Elle fut scolarisée à l'école primaire de jeune fille d'Auron où elle obtint son certificat d'étude avant de rentrer à l'école supérieure. Son brevet général en poche, elle intégra après un concours, le bureau du ravitaillement général à Bourges, emploi qui va l'amener à voir sa vie basculer.

1. De l'engagement dans la Résistance à l'univers concentrationnaire

1.1. Résistance à l'âge de 16 ans et 10 mois dans le réseau AJ-AJ.

A la veille de ses 17 ans après l'école supérieure, le brevet général en poche, Ginette Virmont a été placée, après avoir passé un concours, au bureau du ravitaillement. Elle est ensuite mutée au courrier dans le même établissement. Elle travaillait alors seule dans un bureau où elle enregistrait et expédiait à leur destinataire les lettres, circulaires et toutes sortes de plis qu'on lui remettait. Dans ce courrier, il y avait en particulier les bons d'attribution de viande, beurre, œufs, farine, blé, essence... soit tous les produits dont avaient besoin les troupes allemandes qui occupaient le Cher. Mais il y avait également des bons de réquisition de marchandises destinées à l'Allemagne. C'est dans ce cadre qu'un ami instituteur, Raymond Arnold, l'a contactée pour qu'elle lui fournisse des renseignements et de fait intégrer de manière presque "innocente" la Résistance et plus exactement un Réseau, le réseau AJ-AJ (annexe 1), qui œuvrait pour le compte des Services Stratégiques Américains (annexe 2). Ce réseau fut constitué à partir des amitiés créées dans le cadre de l'association de jeunesse présente à Bourges rue Henri Sellier, que fréquentait Ginette Virmont malgré les réticences de sa mère. Son rôle dans ce réseau consistait à recopier manuellement les bons qui lui passaient entre les mains, où d'amener ceux écrits en gothique car elle était incapable de les lire, à son chef de groupe, Raymond Arnold, qui parlait Allemand et qui pouvait déchiffrer ces messages. Sa mission était donc essentiellement le renseignement, qui servirait ensuite aux services secrets des forces alliées.

Elle fut arrêtée le 19 janvier 1944, à son bureau, par Paoli. Le lendemain de l'arrestation de son chef de groupe. Elle a ensuite été enfermée à la prison du Bordiot, à Bourges, pendant 8 jours (annexe 3). Elle fut interrogée, Rue Louise Michèle, siège de la Gestapo, par Paoli, qui lui dit un jour, pour l'intimider, et tout en jouant avec un pistolet « Mademoiselle, c'est triste de mourir si jeune. ». Elle fut transférée à Orléans où elle assista à son procès, qui eut lieu en Allemand. Celui-ci lui fut donc incompréhensible. Elle fut déclarée « Nacht und Nebel » (nuit et brouillard) et était donc destinée à disparaître, mais ne le savait pas encore tant bien même que du document incompréhensible qui lui fut fournie elle déchiffra le mot "spionage". A partir de ce moment, plus aucun colis, et aucune visite ne lui furent accordés. Elle resta donc à Orléans jusqu'en début mars 1944. Elle fut ensuite transférée, après un passage Rue des Saussaies à Paris, siège de la Gestapo, à Fresnes dans

une prison où elle fut retenue jusqu'au 19 avril 1944. Juste avant son départ pour l'Allemagne, elle reçut un colis de la Croix Rouge. A ce moment, les détenues étaient confiantes au sujet de leur avenir, ainsi il n'y eut aucune fuite alors qu'elles étaient acheminées vers la gare de Noisy-le Sec et non vers la gare de l'Est qui d'après les souvenirs de Madame Sochet avait été bombardée.

1.2. La douloureuse expérience de la déportation.

Un parcours de plus de 3 000 km au sein de l'univers concentrationnaire.

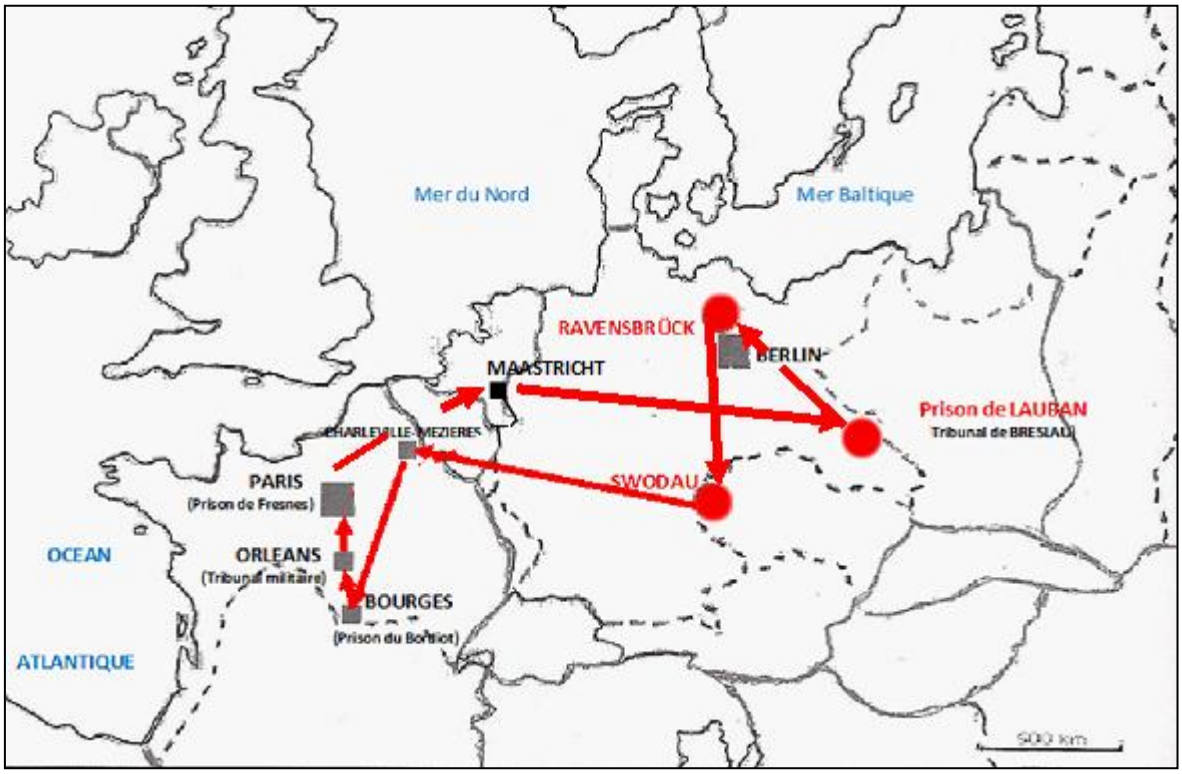

1.2.1. L'incarcération dans la prison de Lauban (Basse Silésie).

Elle fut transférée à la prison de Lauban en train en tant que déportée politique, dans des wagons de 3ème classe durant trois ou quatre jours, faisant halte à Maastricht pendant une journée où elle fut débarquée sur le quai encadrée par des soldats allemands accompagnés de leurs chiens. Elle s'estime chanceuse de ne pas avoir été acheminée dans des wagons à bestiaux. Elle fut mise en attente pour être jugée à Breslau quelques temps plus tard. Ce-dernier n'aura jamais lieu car les jugements furent suspendus, entre octobre et novembre 1944. En effet, le personnel administratif allemand fut réquisitionné, pour parer à l'avancée des alliés tant sur le front à l'Est que sur le front à l'Ouest. Elle échappa donc certainement à la mort, car les détenus « Nacht und nebel » devaient disparaître sans laisser de traces. Dans

cette prison, il n'y avait que des françaises détenues alors que les gardiennes étaient des civiles allemandes. D'ailleurs, celles-ci s'accordaient le droit de bastonner les détenues, quand bon leur semblait. La prison était située près d'une usine ou l'on travaillait le lin. Les détenues y étaient donc conduites en camion pour y travailler. Le travail était très difficile physiquement : « C'était dur » nous dit Mme Sochet lors d'une interview, car elle devait séparer la paille du grain, mais le quotidien était supportable selon celle-ci. En effet, malgré des fouilles régulières dans les cellules, et un manque de place (elles étaient trois par « petite » cellule, et vingt dans une « grande » cellule), les détenues avaient droit à un jour de repos, le dimanche ; où elles chantaient, discutaient, et jouaient même aux cartes. De plus elles avaient "la chance" de pouvoir changer leurs sous-vêtements tous les quinze jours, procédure d'hygiène qui ne se reproduisit pas dans les autres camps. Il n'y avait aucun appel de fait à ce moment là. Elles bricolaient pour améliorer leur quotidien. Nonobstant elles n'avaient droit à aucune visite, ni aux colis, et n'avaient aucunes informations de l'extérieur. Cependant, elles prirent connaissance du débarquement de juin 1944 grâce, dans un premier temps, à des prisonniers belges, qui chantaient sur différents airs l'actualité, et dans un second temps, par un dentiste de la ville qui apprit la nouvelle à une de ses patientes prisonnières. A ce moment là, Mme Sochet n'avait pas encore réellement conscience de l'existence des camps de concentration, elle va pourtant y être confrontée très vite. En effet, elle sera évacuée de la prison de Lauban le 26 octobre 1944 pour être déportée à Ravensbrück.

1.2.2. La déportation à Ravensbrück

Ravensbrück : camp principal

Source : Les Amis de Ravensbrück (extrait du bulletin n°39 de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, Septembre 2003)

Elle arriva donc dans le camp de Ravensbrück, exclusivement réservé aux femmes, dans lequel elle resta seulement quinze jours, sous le numéro de matricule 80025. Elle fut transportée jusque là en wagons à bestiaux, non-fermés, et surveillés par un ou deux gardiens. Le voyage dura quelques jours, et elle dut dormir sur la paille. Une centaine d'autres déportées l'accompagnaient. Une fois arrivée, la nuit, elle fut directement emmenée dans la « tente des tziganes », qui sentait le chlore car elle venait d'être désinfectée, elle dormait à même le sol, elle nous dit même « Il faisait froid. ». Dès le lendemain on la conduit dans une salle pleine de tuyaux, mais ce ne fut pas pour prendre une douche. En effet, elle fut dépouillée des affaires qu'on lui avait redonnées à la sortie de Lauban. Une bague et une montre en or, ainsi que tous ses vêtements disparurent définitivement. On lui donna d'autres habits, pris sur des prisonniers morts car on n'avait plus assez d'uniformes de déportés. Elle portait donc des habits civils : culotte mi-cuisse, chemise, manteau verdâtre et robe noire, qu'elle garda jusqu'à son retour à Bourges. Sur son vêtement, on lui cousu un triangle rouge, avec un « F » au centre de celui-ci, ce qui signifiait qu'elle était déportée politique (triangle rouge) française (F), ainsi que les initiales KL (Koncentration Läger = Camp de concentration) peintes en blanc au dos de son manteau. Mais avec elle, il y avait aussi toute sortes de triangles, ainsi que toutes sortes de nationalités. Ce n'était pas un camp d'extermination qui accueillait les juives à proprement parlé, mais il pouvait détenir des juives résistantes. Elle fut placée "en quarantaine" durant son séjour au camp qui dura une quinzaine de jours. Elle dormait ensuite avec deux autres déportées dans un seul lit, et devait partager une couverture avec celles-ci. Elle avait pour tout objet une gamelle et un gobelet. Pendant ces quelques jours en quarantaine, elle subit des interrogatoires, des visites médicales... et était surveillée par des droits communs allemandes. Elle accomplit durant ce séjour en quarantaine, maintes corvées, telles que le pelletage de tas de sable dans les carrières de sable, le brancardage, et la quête des bidons de soupe et de café. Ces tâches étaient assignées aux prisonnières aléatoirement. Elle fut témoin d'une altercation entre une prisonnière brandissant un couteau et une gardienne. Elle n'eut pas connaissance des suites de l'affaire. L'appel avait lieu les premiers jours entre deux baraquements et était interminable de part les nombreuses erreurs de comptabilisation. Le silence y était absolu et intransgressible, ainsi de nombreuses punitions physiques eurent lieu (coup de pied aux fesses). Ginette nous fait part d'une image restée gravée dans sa mémoire, celle d'une femme ayant désobéi et étant restée tout une journée de pluie battante sous une gouttière. L'appel eu lieu dans un second temps sur la place principale. De plus, il n'y avait pas de cantine, et elle gardait précieusement son écuelle et son gobelet attachés à sa ceinture pour prévenir d'un vol.

Le camp était de grande envergure, avec environ quarante baraquements, et elles dormaient regroupées environ à six ou neuf dans un seul châlit de trois étages, soit deux ou trois par lit. Les françaises se regroupaient en raison d'un fort communautarisme.

1.2.3. La déportation à Zwodau (Commando de Ravensbrück puis de Flossenburg à partir de septembre 1944)

Le camp de Zwodau

Source : ADIRP de l'Essonne - Extrait du film "Zwodau" de Jean-Pierre GUERIF.

Après quinze jours de détention à Ravensbrück, Mme Sochet fut transférée par train à bestiaux ouvert en Tchécoslovaquie dans le territoire des Sudètes. Elle arriva le 8 novembre à la gare de Falkenau sous la neige. Le camp de Zwodau (ou Graslitz) était situé à 5 km de la gare de Falkenau, elle y passa le reste de sa déportation jusqu'en mai 1945.

Arrivée au camp à pieds, elle fut immédiatement prise en charge et on l'affecta au block 2. Zwodau était composé de trois blocks pouvant accueillir trois cents détenues en théorie, qui furent construits en avril 1944, une infirmerie nommée le Revier pouvant aussi servir de lieu stockage, et une cuisine, située près des trois blocks. Le Revier était surnommé par les déportées « l'antichambre de la mort » car l'espoir d'en sortir était infime. Au début du fonctionnement du camp, celui-ci était entouré de simples barbelés puis on les remplaça rapidement par des clôtures électrifiées qui, à la fois faisaient le tour du camp, mais aussi celui du chemin menant à l'usine qui se situait à 500 mètres du camp. Quatre miradors furent

aussi disposés autour du camp. Ces dispositifs permettaient de réduire l'encadrement humain pour la surveillance des détenues au camp et sur le chemin du travail vers l'usine. Un camp de prisonniers de guerre italiens ainsi que les logements des SS jouxtaient le camp, hors enclos.

Plan du camp de Zwodau

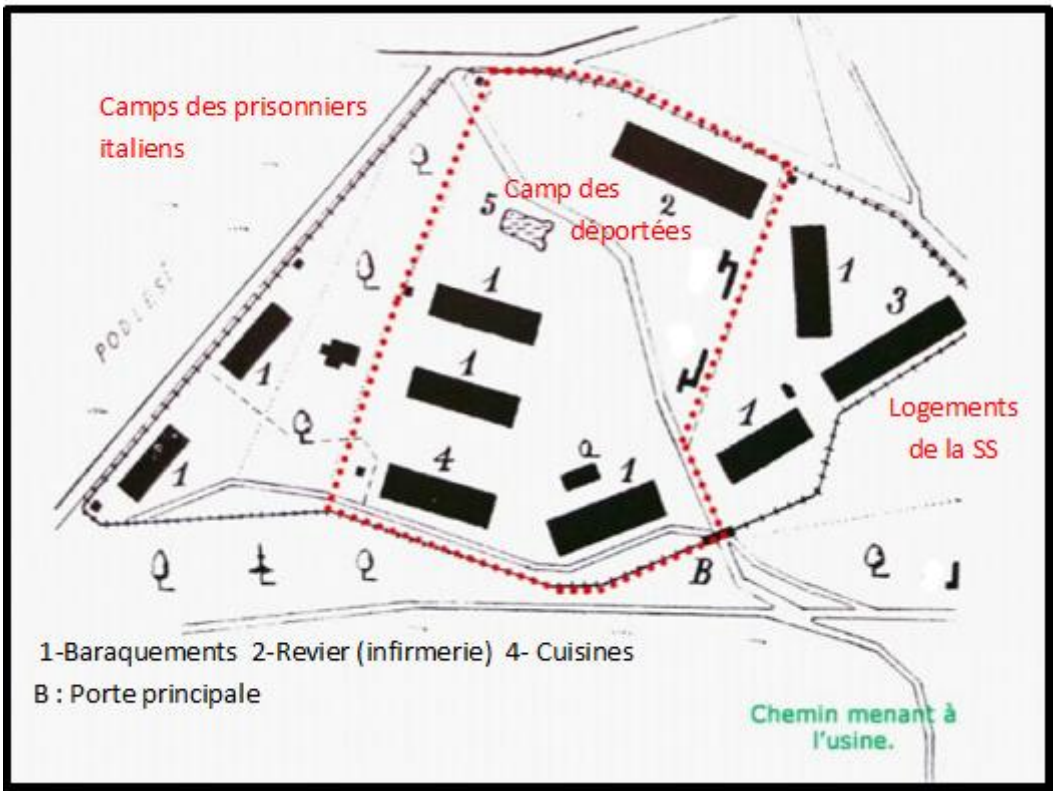

Source : ADIRP de l'Essonne - Extrait du film "Zwodau" de Jean-Pierre GUERIF.

De nombreuses nationalités (Française, Allemande, Polonaise, Russe, Roumaine, Yougoslave) étaient représentées. Le camp connu trois vagues de déportées françaises. En effet, une première vague arriva en avril 1944, à la construction du camp. D'ailleurs celles-ci dormirent dans un premier temps à même le sol dans l'usine, faute de blocks. La seconde vague arriva en juillet 1944 et la dernière en novembre 1944. Mme Sochet faisait partie de celle de novembre. On lui attribua un nouveau numéro matricule différent de celui de Ravensbrück : 58446. Les déportés de Zwodau recevaient le numéro de matricule qu'à partir de 51000. Cette nouvelle identité devait être cousue sur une bande de tissu blanc sur le manteau. D'ailleurs, Mme Sochet ne se sépara ni de son manteau, ni de sa tenue de Ravensbrück car il n'était pas prévu que les prisonnières bénéficient d'un nouvel ensemble à l'arrivée à Zwodau.

Le régime alimentaire des détenus était extrêmement léger, euphémisme pour ne pas dire dérisoire. Il se composait d'un café le matin, qui était plus de l'eau chaude qu'un café d'ailleurs, d'une soupe aux allures de bouillon indescriptible puis d'un quart de boule de pain le soir. Cette portion de pain diminua en mars 1945 au seizième de la boule. Les repas se déroulaient dehors en tout temps. Pour manger, la détenue devait avoir sa cuillère et sa gamelle en émail qu'elle gardait toujours sur elle, précieusement, pour éviter de se les faire voler.

Les déportées étaient surveillées par vingt-cinq SS hommes chargés de garder le camp, c'est-à-dire occuper les miradors et vingt-deux femmes SS nommées « Ausferin », chargées de surveiller les détenues au travail. Cette équipe pénitencière était dirigée par un commandant SS et secondée par des détenues portant le triangle vert (droit commun) : les Kapos. Ces individus bénéficiaient d'une condition de vie meilleure en récompense de leurs services. Elles étaient nommées les « blockovas » et étaient souvent beaucoup plus cruelles que les SS eux-mêmes, désireuses de conserver leur position privilégiée. Par exemple, celle qui surveillait Mme Sochet avait tué ses deux enfants et son mari, elle était considérée comme une « hommasse ». Deux appels avaient lieu dans la journée, l'un le matin vers 5h et l'autre le soir vers 19h. Leur durée était illimitée et les déportées pouvaient rester des heures dans le froid. A partir de septembre 1944, le camp qui était une antenne de Ravensbrück fut rattaché à Flossenbürg. Mme Sochet fut affectée dans un premier temps à l'usine où elle travaillait sur une machine à filetage pour faire des boulons. Cette usine fabriquait des bobines d'usinage, des interrupteurs, des appareils de mesures pour la filiale Siemens & Halske SA et de Siemens Schuckertwerke SA. Le seul jour de repos était le Dimanche et bien souvent, celui-ci était consacré aux travaux supplémentaires. Mme Sochet comprit rapidement que la seule raison de sa présence ici était de travailler, ou de mourir. De ce fait, elle considéra qu'il valait mieux travailler à l'usine que faire les corvées au camp car celles-ci se déroulaient à l'extérieur. Cependant, ce travail était extrêmement éprouvant car il s'effectuait soit de jour, soit de nuit selon les semaines. Ainsi, il fallait prendre le rythme très rapidement pour éviter d'être submergée par la fatigue. A l'usine, quand les prisonnières russes ou allemandes faisaient 300 pièces par jour, les françaises n'en faisaient que 100 tout au plus. Le rendement exigé était tel que les détenues n'ayant pas fait leur cotas pouvait être renvoyées. C'est ce qui arriva à Mme Sochet lorsqu'elle fit tomber un calibre pour boulons dans sa machine. Elle fut alors accusée de sabotage et fut contrainte aux corvées épuisantes du camp. Ainsi, elle fut enrôlée dans la

montagne pour monter des stères de bois. Elle nous raconte qu'un jour, une Ausferin exigea d'accélérer la cadence et, pour montrer l'exemple, elle se mit à porter deux pièces de bois qui l'a fit peiner tout au long de son ascension. Cet épisode amusa beaucoup les prisonnières qui s'encourageaient pour ne pas fléchir. Elle fut par la suite engagée dans la corvée de charbon qui consistait à extraire d'une vieille mine à ciel ouvert, le charbon à mains nues pour assurer assez de combustibles pour les poêles et fourneaux des cuisines et des logements SS. De novembre, c'est-à-dire de son arrivée, jusqu'à janvier 1945, elle travailla à l'usine. Elle fit les corvées de camp jusqu'à sa libération en mai.

Elle fut vaccinée deux fois contre le Typhus, maladie qu'elle n'eut jamais d'ailleurs bien qu'elle fut en contact de malades. En effet, vers la fin de son incarcération, le camp accueillit un convoi de juives en provenance de Freiburg, Dresde ou encore Helmbrechts, dans un état des plus désastreux : toutes ou presque avaient le Typhus et une grande partie des femmes était déjà mortes dans les wagons. En plus de l'épidémie du typhus qui frappait les détenues en quarantaine, la situation sanitaire se dégrada par une pénurie d'eau potable et de nourriture, au point d'atteindre un taux de mortalité élevé. Ainsi, Mme Sochet fut enrôlée dans le commando du cimetière pour enterrer les mortes dans une fosse commune, au cimetière de Falkenau. Les cadavres étaient acheminés du camp à la ville dans des charrettes. Mme Sochet nous confie que la proximité avec la mort la laissait indifférente, insensible. On peut donc observer qu'elle fut victime comme tous les autres détenus des camps de travail, au processus de déshumanisation, la coupant de toutes sensibilités humaines et la laissant avec comme seule raison, celle d'un animal ou d'un robot.

La situation était telle que, au printemps, Ginette due manger des bourgeons pour assurer sa survie. Elle nous raconte qu'au mois de mai, une attaque aérienne alliée s'était abattue sur la ville alors qu'elle accomplissait sa besogne quotidienne au cimetière. La simple vue de voir les bombes tombées la ravissait car ce spectacle symbolisait pour elle et ses camarades sa libération imminente. Bien qu'elle n'ait aucun contact avec la population civile, cette impression de délivrance proche se concrétisa lorsque les bruits des combats se firent entendre. La nuit, les détenues étaient attentives aux détonations dans le lointain, s'exclamant quelquefois d'avoir entendu les tirs se rapprocher au fil des nuits, alors qu'il s'agissait peut-être simplement que du sens du vent qui ramenait les bruits des affrontements. Cependant, bien que la fin du III Reich était inéluctable, la violence et la discipline dans le camp n'avaient pas connu aucun changement. En effet, la demande pour aller aux toilettes était

toujours d'actualité, tout comme les nombreux sévices dont les détenues étaient victimes. Ainsi, la religion, bien qu'elle soit interdite dans le camp, permettait de garder la foi et de ne pas se laisser emporter par cette vie de servitude. Les « temps libres » étaient rares, parfois le Dimanche, parfois avant le couvre-feu ou bien après l'appel du soir. On parlait alors de recettes de cuisine, on faisait des poèmes, des lettres qui ne partirent jamais, des contes… L'humour se mêlait alors aux discussions, et on rêvait, rêvait d'un avenir emplit de bonheur et de liberté.

2. De la libération des camps à son retour dans la discrétion.

2.1. Les prémices à travers les "marches de la mort".

Durant l'hiver 1944-1945, Himmler, Reichsführer-SS, donna l'ordre de vider les camps pour éviter que les prisonniers tombent entre les mains des alliés et fournissent des preuves supplémentaires aux assassinats de masse nazis. Les efforts entrepris par les autorités soviétiques pour informer l'opinion publique à travers le monde les crimes nazis ne trouvèrent aucun écho à l'époque. Les SS ordonnèrent alors aux prisonniers de faire de longues marches hors des camps: "les marches de la mort", nom donné en référence aux dizaines de milliers de victimes, qui périrent durant celles-ci. Ce terme fut probablement inventé par les déportés eux-mêmes. Ainsi, le camps de Zwodau connut trois évacuations successives; la première début avril 1944, à destination de Gralitz, la seconde le 16 avril où plus de mille détenues partirent sur les routes. Après 300 km de marche, elles furent libérées le 7 mai 1945, car les SS prirent la fuite. Les femmes restées au camp partirent le 23 avril 1945 pour y revenir le 25. En effet, la marche de la mort fut interrompue car les SS, craignant le sort qui leur était réservé s'ils étaient faits prisonniers par les soviétiques, décidèrent de rebrousser chemin, préférant se rendre aux Américains qui se montraient plus humains envers eux. Mme Sochet fit parti justement de cette-dernière qu'elle évoque comme une marche éprouvante, dans la neige, sous stricte surveillance des SS et de leurs chiens. Durant ces deux jours les détenues inaptes à la marche furent abattues par les SS, comme le stipulait une note du 24 avril 1944 par Himmler à tous les commandants des camps qui n'étaient pas encore libérés : "Aucun détenu ne doit tomber vivant entre les mains de l'ennemi.". Lors de ce calvaire; il existait une réelle entraide entre prisonnières. Mme Sochet fit quelques haltes pendant lesquelles elle se reposait, cependant la surveillance était extrêmement sévère, puisque le simple fait de cueillir une pomme dans un arbre était passible d'exécution. Le soir, les prisonnières étaient cloitrées dans des granges pour y dormir. De retour au camp, Mme Sochet et ses compagnes

découvrirent leur prison en cours de démolition (plus d'enceinte électrifiée...). Les SS commençaient à effacer les traces de leurs abominations.

2.2. La libération du camp de Zwodau.

C'est alors qu'une longue attente commence, les françaises sont entassées dans un même block, le 1, où elles dormaient par terre car tous les châlits étaient occupés par de nouvelles détenues. Les cuisines étaient pratiquement vides, faute de ravitaillement, à cause de l'avancée alliée et des bombardements des voies de communication. Mme Sochet fut donc soumise à des restrictions alimentaires encore plus sévères (1/16ième de boule de pain). Celles-ci engendrèrent un très mauvais état physique puisqu'elle souffrait de dysenterie et avait des boutons d'avitaminose. Elle rajoute même "On vivait pratiquement comme des bêtes.", citation qui révèle une précarité extrême. Le 7 mai au matin, un prisonnier de guerre passait près du camp et dit à l'une des détenues que les américains étaient à 5km de là et qu'ils venaient de libérer un camp de prisonniers, Flossenbürg. Nonobstant, ils ignoraient l'existence du camp de Zwodau. Enfin prévenues les troupes américaines arrivent, avec elles, des canadiens parlant français, ils libèrent le camps dans l'après-midi.

Photos des armées alliées, prises en 1945.

Source : ADIRP de l'Essonne - Extrait du film "Zwodau" de Jean-Pierre GUERIF.

Comme nous l'indique une déportée de Zwodau , Mme Gisèle Giraudeau, une animation inhabituelle régnait dans le camps à l'aube de la libération. A l'arrivée des libérateurs, vers midi, l'euphorie s'installe parmi les détenues encore en état de s'enthousiasmer. Mme Giraudeau nous fait part de sa libération qui fut des plus festives,

puisqu'elle sortit de sa cache un drapeau français et hurla à tue-tête une Marseillaise délirante. D'autre part, on assiste même à des scènes de violence, comme le piétinement d'un drapeau nazi. De plus, elle nous fait part du pillage des logements SS par les polonaises, russes et du départ de quatre d'entre elles qui partirent directement en avion, chargées de messages lus à la radio pour rassurer leurs proches. Ces faits rapportés contrastent énormément la version de Mme Sochet qui ne pouvait tout bonnement pas fêter sa liberté, de part son état de santé inquiétant. Le ravitaillement apporté aux femmes fut tardif, les américains n'ayant que le strict nécessaire pour leurs troupes. Les russes et américains firent leur jonction à 5 km du camp, à Falkenau.

Photo prise à la libération du camp par les Américains

Source : ADIRP de l'Essonne - Extrait du film "Zwodau" de Jean-Pierre GUERIF.

2.3. Un retour dans la discrétion.

2.3.1. Sur le chemin du retour.

Après une dizaine de jours d'attente à Zwodau, elle est emmenée par camion faute de voies ferrées bombardées par les Alliés. Elle arrive dans un camp de rapatriement où sont regroupés des Français. Elle fut ensuite rapatriée en France par wagons à "bestiaux" à Charleville Mézières, où elle est prise en charge par des militaires. A l'occasion de cette halte, elle est interrogée pour connaitre les raisons de sa présence en Allemagne, un certain nombre de

personnes compromises ayant essayé de se fondre dans la masse des rapatriés. De plus, on lui a fait passer une visite médicale où elle passera une radiologie pulmonaire et sera vaccinée contre la variole. Elle reçoit dans un même temps la somme de 1000 francs que l'on assimilait à l'époque au salaire moyen d'un ouvrier et sa carte de rapatrié.

Carte de rapatrié de Mme Sochet.

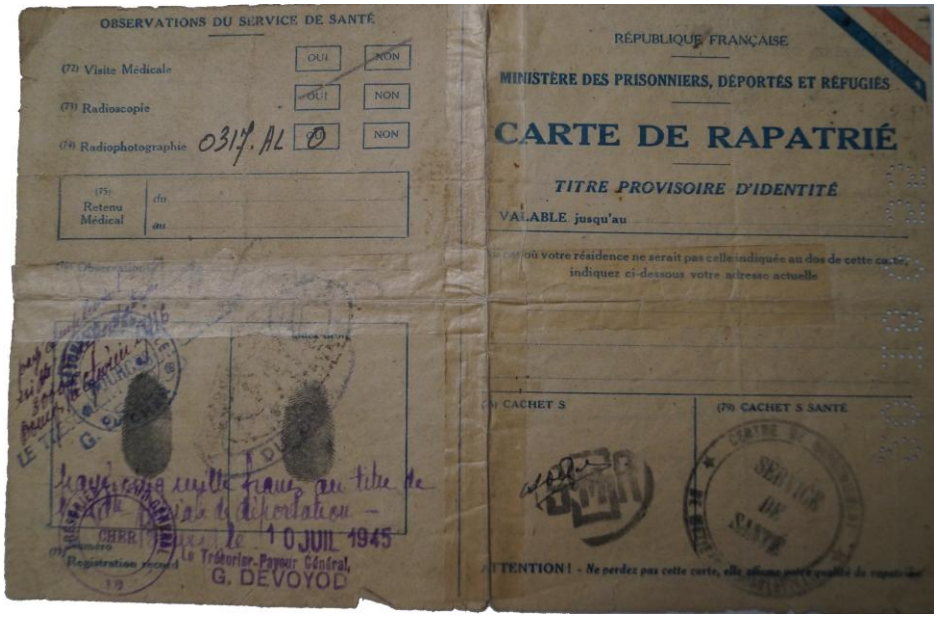
OBSERVATIONS DU SERVICE DE SANTÉ

(72) Visite Médicale OUI NON

(73) Radioscopie OUI NON

(74) Radiophotographie 0317. AL OUI NON

(75) Retenu Médical du au

(76) Observations

CHER Registration record 19

Le Trésorier-Payeur Général, G. DEVOYOD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

CARTE DE RAPATRIÉ

TITRE PROVISOIRE D'IDENTITÉ

VALABLE jusqu'au

Si votre résidence ne serait pas celle indiquée au dos de cette carte, indiquez ci-dessous votre adresse actuelle

(78) CACHET S (79) CACHET S SANTÉ

SERVICE DE SANTÉ

ATTENTION ! - Ne perdez pas cette carte, elle vous sera nécessaire pour toute demande de rapatriement

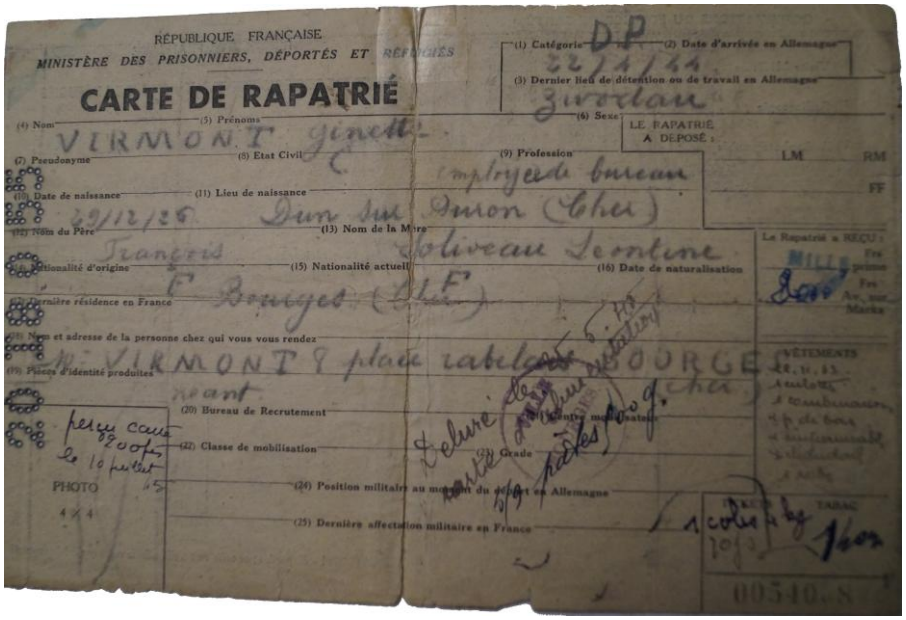
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

CARTE DE RAPATRIÉ

(1) Catégorie DP (2) Date d'arrivée en Allemagne 22/4/44

(3) Dernier lieu de détention ou de travail en Allemagne Breslau

(4) Nom VIRMONT (5) Prénoms Ginette (6) Sexe F

LE RAPATRIÉ A DÉPOSÉ : LM RM FF

(7) Pseudonyme (8) Etat Civil (9) Profession employée bureau

(10) Date de naissance 29/12/26 (11) Lieu de naissance Dun sur Auron (Cher)

(12) Nom du Père François (13) Nom de la Mère Soliveau Jeanne

(14) Nationalité d'origine F (15) Nationalité actuelle F (16) Date de naturalisation

(17) Dernière résidence en France Bourges (Cher)

(18) Nom et adresse de la personne chez qui vous vous rendez Mr VIRMONT 8 place Cabelas BOURGES (Cher)

(19) Pièces d'identité produites néant

(20) Bureau de Recrutement (21) Centre mobilisateur

(22) Classe de mobilisation (23) Grade

(24) Position militaire au moment du départ en Allemagne

(25) Dernière affectation militaire en France

Le Rapatrié a REÇU : Mille francs

VÊTEMENTS

TABAC 1 kg

PHOTO 4x4

00540.8

Par contre, contrairement à d'autres, passés notamment par l'hôtel Lutécia à Paris, cette dernière conserva ses habits de déporté fournis à Ravensbrück. Après cette halte, elle repris le train accompagnée d'une déportée clermontoise et ceci jusqu'à Vierzon où elle demanda à un

cheminot connaissant son père, lui même employé aux chemins de fer, d'alerter de son retour. Néanmoins, apprenant l'existence d'un convoi de prisonniers de guerre acheminé sur Bourges, cette dernière profita de l'occasion pour faire ces quelques 30 kilomètres pour rejoindre enfin sa famille. Cet ultime trajet ne fut pourtant pas des plus agréables, les rapatriés prisonniers l'insultant à sa grande surprise. En effet, la méconnaissance des camps pouvait donner lieu à des méprises telles que celles de retour consécutif au service du travail obligatoire (STO) très mal perçu. Quand elle arriva enfin à Bourges, à l'hôtel "La Bécasse", centre d'accueil des rapatriés venus d'Allemagne, tenu par un représentant de la préfecture et des volontaires dont Mme Pontoizeau (née Cuelfucci, résistante de l'intérieur), sa famille ainsi que des voisins et des amis, prévenus plus tôt par le coup de téléphone de Vierzon, étaient là et l'attendaient.

La Bécasse.

Source : AMDR du Cher

2.3.2. Le retour à la vie.

Elle fut très heureuse de retrouver ses parents, après plus d'un an passé loin de sa famille. Cependant elle revint dans un état pitoyable, gonflée par des "œdèmes de carence", développant des boutons d'avitaminose, comptant nombreux poux de tête et de corps. Pour se débarrasser de ceux-ci, son père brûla ses vêtements alors que sa gamelle est reléguée au jardin, sa cuillère perdue. Par contre des effets personnels, elle conserva deux petits carnets, l'un de recettes de cuisines compensant ainsi sa sous-alimentation, l'autre d'adresses de ses rencontres depuis Fresnes, chacun de ses carnets ayant été confectionnés à l'occasion de son douloureux parcours.

Par ailleurs, son arrivée à Bourges fit parler d'elle au delà de sa famille et des voisins, avec par exemple cet article, paru moins d'une semaine après son retour, écrit par Jean Rousseau, article dont le titre est lourdement évocateur : "la plus jeune Berrichonne déportée vient enfin de retrouver sa famille".

Témoignage de Mlle Ginette Virmont le 24 mai 1945.

Retour des bagnes allemands

Mlle Ginette VIRMONT

la plus jeune Berrichonne déportée

vient enfin de retrouver sa famille

Il y a quelques jours, arrivait à Bourges, pour la plus grande joie de ses parents (sans nouvelles d'elle depuis plus de treize mois) et de tous ses amis, Mlle Ginette Virmont, 8, place Rabelais, Agée seulement de 18 ans, Mlle Virmont, malgré son jeune âge, a déjà beaucoup souffert. Faisant partie des Auberges de la Jeunesse et d'un groupe de Résistance, elle fut déportée en Allemagne pendant plus d'un an. Elle est la plus jeune déportée de notre région.

Les yeux et le visage encore meurtris par son long calvaire, notre jeune compatriote a bien voulu nous conter sa pénible odyssée.

Arrêtée par les boches le 19 janvier 1944 (elle avait alors 17 ans), sous l'inculpation de complicité d'espionnage, elle fut aussitôt conduite dans les locaux trop célèbres de la rue Michel-de-Bourges, et, après un interrogatoire au cours duquel elle ne pouvait nier l'évidence, fut écrouée au Bordiot, puis transférée à la prison d'Orléans et de là à Fresnes, où elle demeura en cellule jusqu'au 19 avril. Ce jour-là, en compagnie d'une trentaine de détenues, Ginette Virmont fut embarquée... pour une destination qu'elle devinait trop bien. Un long et pénible voyage commença pour elle. La France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Basse-Silésie. C'est là qu'enfin elle fut jetée dans la prison de Lauben. Le régime y était supportable, dit-elle, car ce n'étaient pas des S.S. qui gardaient les prisonnières. Mais, hélas ! le séjour dans cette prison fut bref, et notre compatriote fut transférée au célèbre camp de Ravensbrück, où commencèrent ses souffrances. Elle nous dépeint, une fois de plus, le long martyre de l'appel, où elle demeurait des heures et des heures durant, immobile, sous la pluie et la neige, pour aller ensuite travailler aux sablières, quels que soient le temps et la température. Puis elle connut, en novembre, le camp de Zwodau, en Tchécoslovaquie, où elle devait demeurer jusqu'à sa libération. Là, sous l'uniforme infâme, composé d'un manteau verdâtre et d'un petit bonnet rayé bleu et blanc, telle une détenue de pénitencier, elle ne devint plus qu'un matricule, le numéro 59.446. Raconter ce que fut alors l'existence de cette jeune fille — on n'ose pas dire cette enfant — pourrait paraître invraisemblable. Et pourtant ! Il lui fallait travailler plus de 12 heures, sous la crainte des coups des gardiennes S.S., avec, pour toute nourriture, deux soupes et un quart de boule de pain, ration qui diminua pour devenir bientôt une soupe et un quartorzième de boule. Les bourreaux poussèrent même la cruauté jusqu'à lui faire ramasser du charbon dans une mine. Elle devait porter, avec trois de ses camarades, des calages pesant 99 kilos.

— Nos mains éclataient, nous dit-elle pour préciser exactement sa peine.

Enfin, vint le jour où les Américains mirent fin à son calvaire. C'était le 7 mai dernier. C'est en pleurant, nous affirme-t-elle, que les libérateurs virent toutes les déportées prendre leur premier repas.

Mlle Ginette Virmont, fort affaiblie mais si heureuse, va retremper sa santé dans le sein d'une famille dont on conçoit la grande joie.

— Elle a tenu la promesse qu'elle s'était faite là-bas, nous dit sa mère émue jusqu'aux larmes : manger un pot de confiture sans une miette de pain.

Envie enfantine, sans doute, mais que l'on comprend si bien ! Mais tant d'autres satisfactions, après cela, sauront-elles jamais faire oublier à cette adolescente la barbarie de ceux qui, au nom de leur kultur, ne respectaient ni l'âge, ni le sexe de leurs victimes ?

A LA CHAMBRE CIVIQUE DU CHER

Audience du 23 Mai 1945

MILICIENS. — Roger Laplace, 22 ans, ajusteur à Osmery, fut milicien stagiaire de janvier à mars 1944. Défendu par Me Pelletier il est condamné à 15 ans d'indignité nationale.

— Eugène Algret, 53 ans, agriculteur, capitaine d'artillerie de réserve, chevalier de la Légion d'Honneur a adhéré à la Milice en octobre 1942, mais il n'en aucune activité au sein de cet organisme. 20 ans d'indignité nationale et radiation de l'ordre de la Légion d'Honneur. Me Belingard défenseur.

UNE AFFAIRE DE PERMIS DE CIRCULER. — Raymond Quérat, 48 ans, ex-commandant de la base aérienne de Bourges, actuellement chef d'état-major de la subdivision aérienne de Tours, condamné par contumace à une précédente audience, est accusé d'avoir adhéré au Service d'ordre Légionnaire parce qu'il a au titre du S.O.L., obtenu un permis de circuler à vélomoteur.

L'accusé se défend énergiquement d'avoir appartenu effectivement au S.O.L. Divers témoins viennent rappeler les services rendus par Quérat à des réfractaires et à des résistants. Le célèbre pilote Hagelen et le commandant de la subdivision aérienne de Tours évoquent sa brillante conduite militaire et attestent de ses sentiments français. Défendu par Me Bel don Raymond Quérat est finalement excusé.

VOLONTAIRE POUR L'ALLEMAGNE. — Ayant eu deux Allemands pour amants, Jeanne Bourlon, 23 ans, de Sancergues, est partie volontairement travailler en Allemagne, pour la Relève, dit-elle à l'audience : 20 ans d'indignité nationale. Me Gassier, défenseur.

(Lire la suite en 2e page).

Source : le Berry Républicain, 24 mai 1945.

Ce type de témoignage n'est pas des plus fréquents, les rescapés de cette douloureuse expérience ayant des difficultés à raconter. Souvent, ils développent un sentiment de honte envers ceux qui ne sont pas revenus. Par ailleurs, Madame Sochet a l'impression de ne pas être attendue et comprise vu sa relation à l'inimaginable tant bien même que certains, tel qu' Andrès Pontoizeau , inspecteur de l'enseignement primaire, résistant déporté raconta dès 1947 dans son livre, *Dora, la mort,* sa terrible expérience.

De retour à la vie, Ginette Virmont renoue rapidement avec l'activité, embauchée dès le mois d'août 1945 comme secrétaire à l'Hôtel-Dieu de Bourges où elle rencontra dès 1946 son futur mari qu'elle épousa en 1951 pour fonder une famille. Elle rechercha et fut plongée à nouveau dans le quotidien de tout à chacun si ce n'est parfois quelques retours sur le passé.

Le premier fut certainement celui de la surprise d'apprendre que parallèlement à son activité clandestine, elle découvrit que son père, François Sochet était résistant ("Groupe des cheminots" sous l'autorité de Monsieur Cérémonie) depuis septembre 1942 **(annexe 4)**, surprise qui pourtant n'a pas alimenté les discussions alors que Ginette Virmont entreprenait des démarches pour solder ce passé.

Intégrée comme sergent-chef dans les Forces Françaises Combattantes, elle obtient le grade de sous-lieutenant à l'occasion de sa démobilisation qu'elle dût acter en se déplaçant à Dijon alors que bien avant son retour les autorités reconnaissent son action **(annexes 1 et 2).** Pourtant**,** les démarches entreprises vont être relativement longues, les documents justificatifs se multipliant **(annexes 5 et 6),** son dossier n'étant définitivement clos que dans les années 1950 ce qui l'a toujours interpellé. Madame Sochet va recevoir ses carte de Déportée Résistante le 28 février 1952, de Combattante Volontaire de la Résistance le 23 février 1953, du Combattant le 8 novembre 1955, plus de dix années après son retour alors que cette dernière avait obtenu depuis le 18 décembre 1947 l'acte "de liquidation des droits à solde et accessoires de solde des prisonniers de guerre à solde mensuelle rentrant de captivité" auprès du Centre d'administration Territoriale de Dijon **(annexe 8).**

Carte de Déporté Résistant, 28 février 1952.

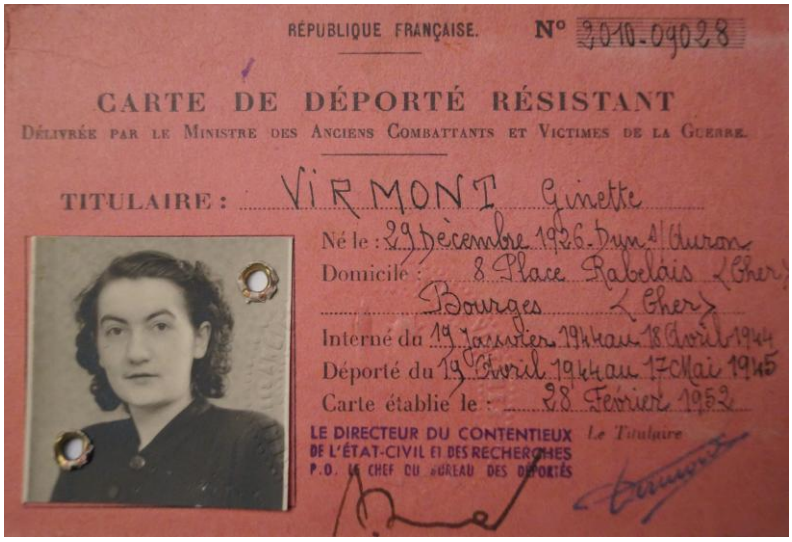
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. N° 2010-09028

CARTE DE DÉPORTÉ RÉSISTANT

DÉLIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

TITULAIRE : VIRMONT Ginette

Né le : 29 Décembre 1926 Dun s/ Auron

Domicile : 8 Place Rabelais (Cher) Bourges (Cher)

Interné du 19 Janvier 1944 au 18 Avril 1944

Déporté du 19 Avril 1944 au 17 Mai 1945

Carte établie le : 28 Février 1952

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES P.O. LE CHEF DU BUREAU DES DÉPORTÉS

Le Titulaire

Carte de Combattant volontaire de la Résistance, 23 février 1953.

MODÈLE N° 1.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Office départemental d. CHER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 15187

CARTE DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

délivrée à

M. Virmont

Prénoms : Ginette M. Madeleine

Domicile : 8 Place Rabelais Bourges

Né le 29 Décembre 1926 à Dun s/ Auron Cher

A BOURGES, le 23 FEV 1953

Le titulaire : Le Préfet, Président de l'office départemental

Pour le Préfet Le Secrétaire Général

J. 002574

Carte du combattant, le 8 novembre 1955.

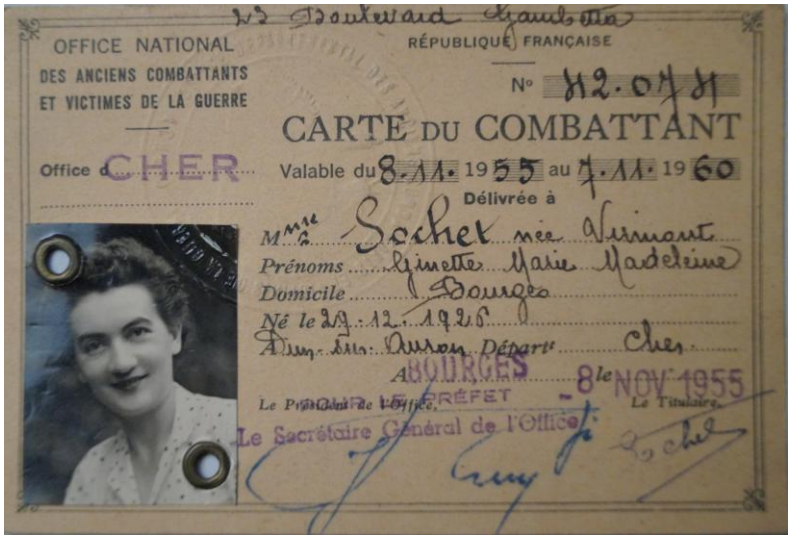
12 Boulevard Lamoline

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Office d. CHER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 42.074

CARTE DU COMBATTANT

Valable du 8.11.1955 au 7.11.1960

Délivrée à

Mme Sochet née Virmont

Prénoms Ginette Marie Madeleine

Domicile Bourges

Né le 29.12.1926

Dun-s-Auron Départ. Cher

A BOURGES le 8 NOV 1955

Le Préfet, Le Secrétaire Général de l'Office

Le Titulaire

Néanmoins, si l'idée est le retour à la vie, dans les faits, elle conservera jusqu'à ce jour un lien à ce lourd passé.

Dès 1945, son petit carnet d'adresses lui sera bien utile. Elle tentera, avec plus ou moins de réussite d'entretenir une correspondance avec ses anciennes compagnes d'infortune. Par ailleurs, dès 1945 et ceci jusqu'à aujourd'hui, elle avoue l'existence de nuits difficiles, agitées, cette dernière comme tout autre déporté étant marquée et présentant les caractéristiques du "syndrome du survivant".

Enfin, un lien avec le passé conservé dès 1945, faisant des démarches auprès d'une association créée en octobre 1945, la Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes (FNDIRP) dont elle obtiendra la carte en 1946.

Carte d'adhérente de la FNDIRP (1946)

Cette association a vocation à lutter pour ne plus revivre une telle "barbarie" **("Plus jamais ça")** et d'entretenir du lien entre les déportés. Même si Madame Sochet n'en sera pas un membre actif, elle renouvellera son adhésion jusqu'en 1951. A cette date, en raison des tensions au sein de cette association qui se scindera, Madame Sochet rejoindra l'Union Nationale des Associations de Déportés et Familles de Disparus **(annexe 5**). Elle en est aujourd'hui la présidente au niveau départemental.

Conclusion

Engagée dès l'âge de 16 ans et 10 mois dans la Résistance, Ginette Virmont, épouse Sochet, est arrêtée et déportée dans plusieurs camps. Après un périple de plus de 3 300km au cœur de l'univers concentrationnaire, passant de Fresnes pour rejoindre l'Allemagne en Basse-Silésie, pour échouer en Tchécoslovaquie, elle revint enfin à Bourges. A son retour, comme de nombreux autres déportés, elle cherche à se réintégrer dans une société qui ne la comprend pas, et commence une nouvelle vie, tant bien même que son passé la hante , cette dernière, comme de nombreux autres déportés, présentant le "syndrome du survivant", l'insomnie la tourmentant.

Par la suite, elle s'investit progressivement dans le tissu associatif dont elle est membre depuis 1946 mais non active. C'est vraiment à partir de 1961, à l'occasion de la création du Concours National de la Résistance, que Mme Sochet, sollicitée, s'engage réellement et toujours plus activement dans les associations. Dans les années 1980, elle devient secrétaire puis trésorière de l'Union Nationale des Associations de Déportés Internés et Familles de disparus (UNADIF) du Cher **(annexe 5)**. Après la décès du colonel de Bonneval en 1998, résistant déporté à Mauthausen, elle devient présidente de cette association. Par ailleurs, elle est aujourd'hui présidente de l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher.

Parallèlement à ses activités associatives, elle s'engage auprès des jeunes générations, à compter des années 1980 jusqu'à ce jour, ce travail reposant pour partie sur notre rencontre au Lycée Marguerite de Navarre le 19 décembre 2014.

Le 21 mars 2008, ce parcours et cet engagement lui valu les honneurs de la République, cette dernière recevant le titre de grand officier dans l’ordre de la Légion d'honneur délivré par Simone Weil.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 21 MARS 2008

Chère Madame,

J'ai le très grand plaisir de vous annoncer que j'ai décidé, par un décret qui sera publié dans les prochains jours au Journal officiel, de vous élever à la dignité de grand officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Cette prestigieuse distinction, que j'ai tenu à vous décerner sur la réserve présidentielle, récompense votre engagement fidèle au service de la France. Elle vient couronner votre dévouement et votre brillant parcours.

Aussi, je suis très heureux de vous adresser à cette occasion mes félicitations les plus vives et les plus sincères.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'assurance de mes respectueux hommages.

Nicolas SARKOZY

Annexes

Annexe 1 :Membre du réseau "AJ-AJ": attestation du chef de Groupe Pierre Dard et du chef de Réseau, Pierre Duffourc du 1er novembre 1944.

MINISTÈRE DES ARMÉES

FORCES FRANÇAISES COMBATTANTES

Réseau : AJ-AJ
5 Rue Louise Michel
LEVALLOIS-PERRET (Seine)

ATTESTATION

Je soussigné, certifie que Mademoiselle Ginette VIRMONT, 8 Place Rabelais - Bourges a travaillé comme agent dans le Groupe "Souk" comme Sergent Chef du 1er octobre 1943 au 19 Janvier 1944 et à cette qualité, est membre reconnu du Réseau AJ-AJ.
Arrêtée le 19.1.44 par la Gestapo. Déportée Rawdan et rapatriée le 19.5.45

Paris, le 1er Novembre 1944

Le Chef du Groupe:
Lt Pierre Dard
"Souk"

Le Chef du Réseau AJ-AJ:
Pierre DUFFOURC

Annexe 2: Attestation des Services Stratégiques Américains du 30 octobre 1944.

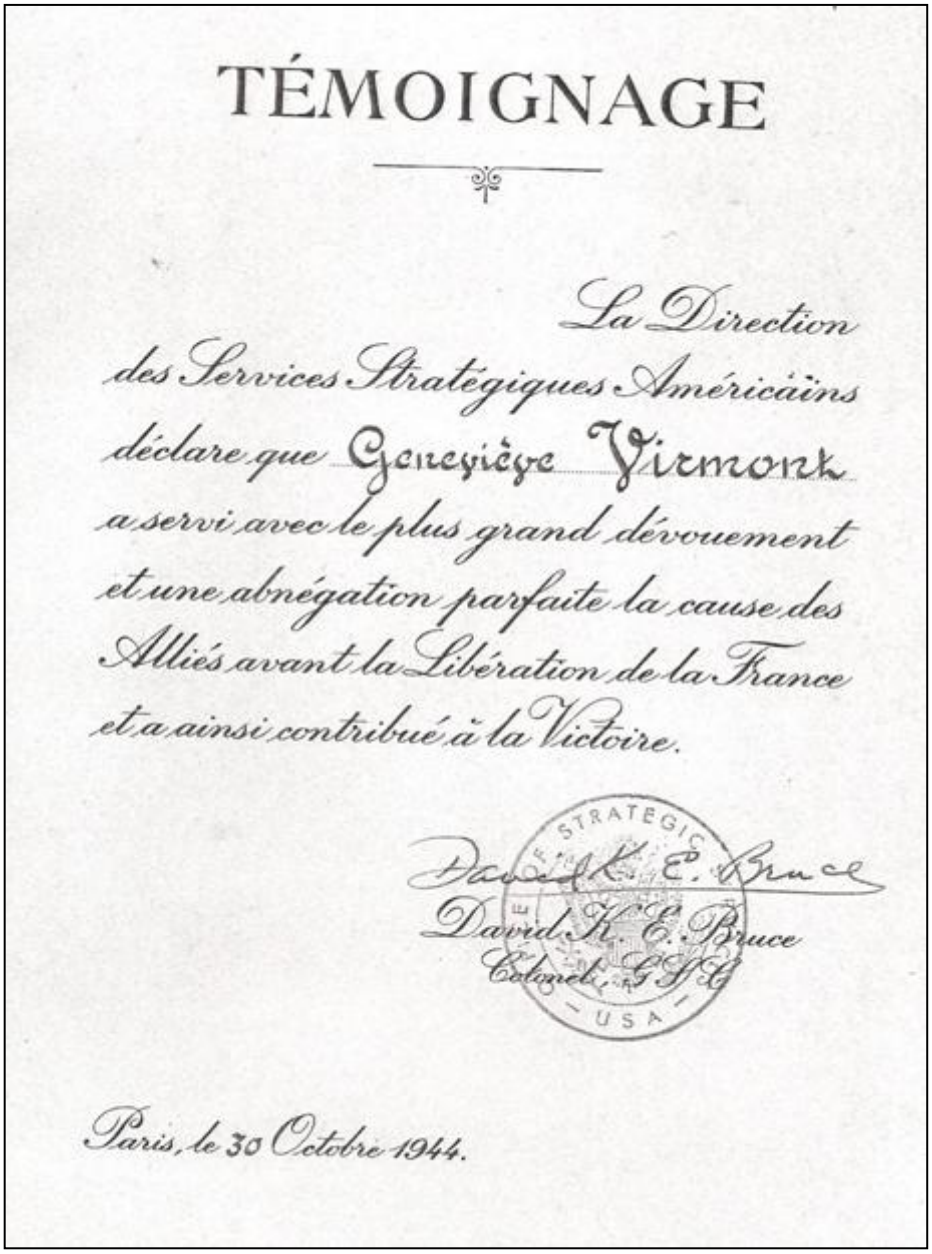

TÉMOIGNAGE

La Direction des Services Stratégiques Américains déclare que Geneviève Virmont a servi avec le plus grand dévouement et une abnégation parfaite la cause des Alliés avant la Libération de la France et a ainsi contribué à la Victoire.

David K. E. Bruce
David K. E. Bruce
Colonel, G.S.C.

OFFICE OF STRATEGIC SERVICES — USA

Paris, le 30 Octobre 1944.

Annexe 3 : Fiche de renseignements établie par les autorités françaises suite à l'arrestation de Ginette Virmont.

1979

N° de la fiche : [redacted] 9-2-44 Département du Cher

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM Virmont **Prénoms** Ginette

Né le 29 Décembre 1926 **à** Dun sur Auron **Départ.** Cher

Profession Employée du bureau **Nationalité** Française

Domicilié à Bourges, 6, Place Rabelais **Départ.** Cher

Situation de famille Célibataire

Nombre de personnes à charge Néant

Situation financière Ne possède rien

Services militaires

Arrêté le 19 Janvier 1944 **à** Bourges **Départ.** Cher

Motif de l'arrestation : ~~Espionnage~~

Était membre adhérente au Club des Usagers et amis bouchons des Auberges de Jeunesse organisation interdite par les Allemands

Lieu de détention Maison d'arrêt de Bourges département du Cher.

Condamné le **à**

par le Tribunal de

Autorité française intervenue Préf. du Cher

A la date du 21/1/44

Résultat de l'intervention

Renseignement et observations complémenaires

Fiche à transmettre à la DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS (Délégation spéciale pour l'administration Place Beauvau.

Annexe 4 : Un père résistant.

FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

Numéro matricule : 5047

Nom : VIRMONT

Prénom : François

Le Chef de Groupement,

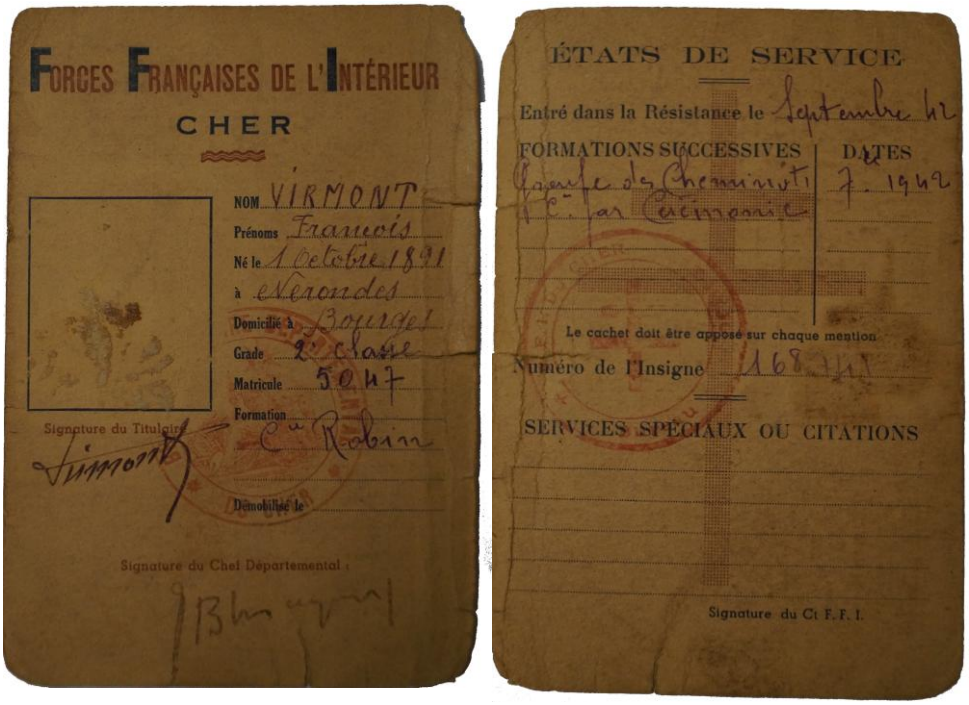

FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

CHER

NOM VIRMONT

Prénoms François

Né le 1 Octobre 1891

à Vierondes

Domicilié à Bourges

Grade 2e classe

Matricule 5047

Formation Cie Robin

Signature du Titulaire

Démobilisé le

Signature du Chef Départemental :

ÉTATS DE SERVICE

Entré dans la Résistance le Septembre 42

FORMATIONS SUCCESSIVES	DATES
Agence des Chemins de fer par l'ennemie	7. 1942

Le cachet doit être apposé sur chaque mention

Numéro de l'Insigne 168741

SERVICES SPÉCIAUX OU CITATIONS

Signature du Ct F. F. I.

Annexe 5 : Attestation de combattant volontaire du 18 mars 1947.

13450

ATTESTATION

POUR COMBATTANT VOLONTAIRE

En exécution de la D.M. N° 2843/CAB/MIL du 24-1-45
D.M. N° 4842/EMA/1 du 11-4-45
D.M. N° 7907/EMA/1 du 31-4-45
D.M. N° 8863/EMA/1 du 21-6-45
Fiche N° 11.082/EMA/1 du 3-8-45
Feuille de renseignements N° 11.529/EMA/1 du 10-8-45
I.M.N. 13.172/EMA/1 du 12-9-45
I.M.N. 17.216/EMA/1 du 6-11-45

Mme ~~Monsieur~~ VIRMONT Ginette né le 29.12.1926

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 Juillet 1942

à la date du I.10.43 *au* ..... *au Réseau* AJ.AJ.

Arrêté le 19.1.44 *Rapatrié le* 19.5.45

A servi en qualité de CHARGE *de mission de* 3 *Cl.*

Grade correspondant SOUS/LIEUTENANT

PARIS, le 18 MARS *1947*

CERTIFIÉ EXACT

Le Délégué général des Forces Françaises Combattantes de l'Intérieur,

P.O. LE Lt-COLONEL LE CARS
CHEF DE LA S.D.A.F.
P.O. LE CAPITAINE MONGE
OFFICIER ADJOINT

Les services accomplis en vertu du Décret 366 comptent comme service actif en qualité d'agent P. 2. L'intéressé bénéficie du statut militaire.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

6872 IMP. SENAULT - PARIS 10.000-2.46

Annexe 6 : Attestation de combattant volontaire du 25 avril 1947.

MINISTERE DES ARMEES

Cabinet Militaire

DELEGATION GENERALE F.F.C.I.

AJ AJ

Caserne de la Pépinière
Rue de Laborde
PARIS 8ème

DEPORTEE

Référence : 2ème Direction
33 /H.L.
N° 15957

ATTESTATION

Le COLONEL J O S S E T , Délégué Général F.F.C.I., certifie que ~~Monsieur~~ VIREMONT Ginette est lié au service en vertu du décret 366, qu'il appartient aux FORCES FRANÇAISES COMBATTANTES, en qualité de chargé de Mission de 3e classe (Grade d'assimilation correspondant S/Lieutenant) et que son dossier a été constitué en vue d'homologation, pour être soumis à la Commission.

PARIS, le 25 Avril 1947

P.O. Le Lt-Colonel LE CARS
Chef de la S.D.A.F.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Destinataires :
- L'intéressé
- Personnel F.C. (pour insertion au dossier de l'intéressé)

5795 IMP. SENAULT - PARIS 15000-9-46

Annexe 7 : Carte d'adhérente à l'UNADIF.

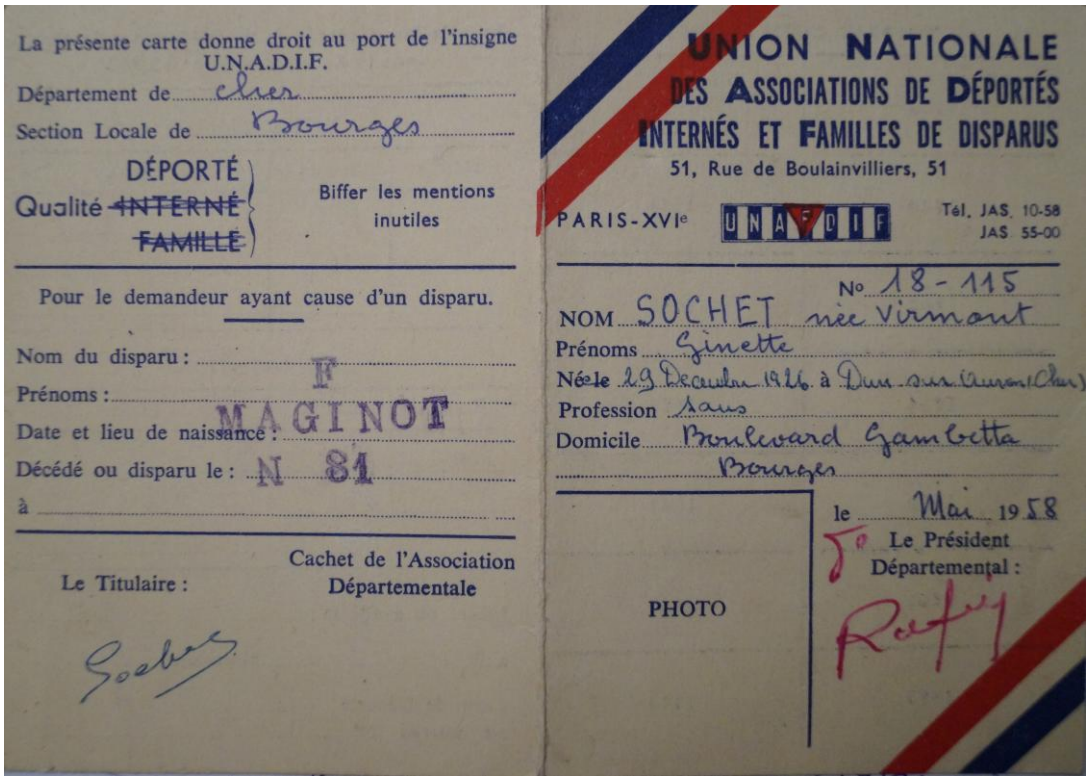

La présente carte donne droit au port de l'insigne U.N.A.D.I.F.

Département de Cher

Section Locale de Bourges

Qualité DÉPORTÉ / ~~INTERNÉ~~ / ~~FAMILLE~~ — Biffer les mentions inutiles

Pour le demandeur ayant cause d'un disparu.

Nom du disparu : F

Prénoms : MAGINOT

Date et lieu de naissance :

Décédé ou disparu le : N 81

à

Le Titulaire : Cachet de l'Association Départementale

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE DÉPORTÉS INTERNÉS ET FAMILLES DE DISPARUS

51, Rue de Boulainvilliers, 51

PARIS-XVIe — UNADIF — Tél. JAS. 10-58 JAS. 55-00

N° 18-115

NOM SOCHET née Virmont

Prénoms Ginette

Née le 29 Décembre 1926 à Dun-sur-Auron (Cher)

Profession Sans

Domicile Boulevard Gambetta Bourges

PHOTO

le Mai 1958

Le Président Départemental :

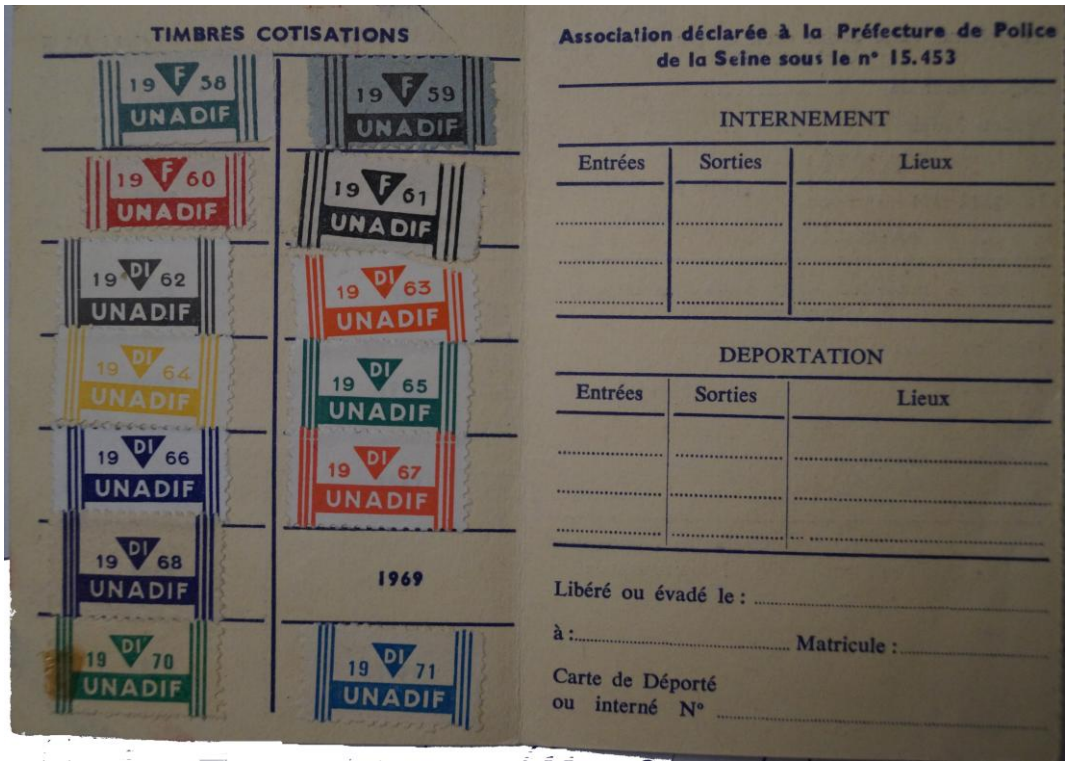

TIMBRES COTISATIONS

19 F 58 UNADIF — 19 F 59 UNADIF — 19 F 60 UNADIF — 19 F 61 UNADIF — 19 DI 62 UNADIF — 19 DI 63 UNADIF — 19 DI 64 UNADIF — 19 DI 65 UNADIF — 19 DI 66 UNADIF — 19 DI 67 UNADIF — 19 DI 68 UNADIF — 1969 — 19 DI 70 UNADIF — 19 DI 71 UNADIF

Association déclarée à la Préfecture de Police de la Seine sous le n° 15.453

INTERNEMENT

Entrées	Sorties	Lieux

DEPORTATION

Entrées	Sorties	Lieux

Libéré ou évadé le :

à : Matricule :

Carte de Déporté ou interné N°

Annexe 8 : Acte "de liquidation des droits à solde et accessoires de solde des prisonniers de guerre à solde mensuelle rentrant de captivité" du 18 décembre 1947.

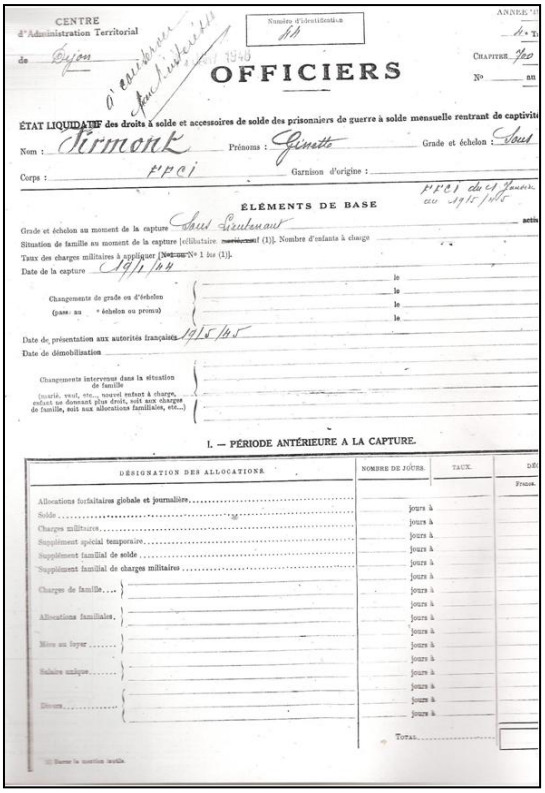

CENTRE
de l'Administration Territorial
de Dijon

Numéro d'identification
44

ANNEXE "A"
N° T.
CHAPITRE 720
N° ____ an

OFFICIERS

ÉTAT LIQUIDATIF des droits à solde et accessoires de solde des prisonniers de guerre à solde mensuelle rentrant de captivité

Nom : Firmont Prénoms : Ginette Grade et échelon : Sous

Corps : FFCI Garnison d'origine :

FFCI du 19 Janvier au 19/5/45

ÉLÉMENTS DE BASE

Grade et échelon au moment de la capture Sous Lieutenant

Situation de famille au moment de la capture [célibataire ~~marié(e)~~ (1)]. Nombre d'enfants à charge

Taux des charges militaires à appliquer [~~N° 2~~ N° 1 bis (1)].

Date de la capture 19/1/44

Changements de grade ou d'échelon (pass. au + échelon ou promo) le / le / le / le

Date de présentation aux autorités françaises 19/5/45

Date de démobilisation

Changements intervenus dans la situation de famille (marié, veuf, etc..., nouvel enfant à charge, enfant ne donnant plus droit, soit aux charges de famille, soit aux allocations familiales, etc...)

I. — PÉRIODE ANTÉRIEURE A LA CAPTURE.

DÉSIGNATION DES ALLOCATIONS	NOMBRE DE JOURS.	TAUX.	DÉC. Francs.
Allocations forfaitaires globales et journalières			
Solde	jours à		
Charges militaires	jours à		
Supplément spécial temporaire	jours à		
Supplément familial de solde	jours à		
Supplément familial de charges militaires	jours à		
Charges de famille	jours à		
Allocations familiales	jours à		
Mère au foyer	jours à		
Salaire unique	jours à		
Divers	jours à		
	Total		

(1) Barrer la mention inutile.

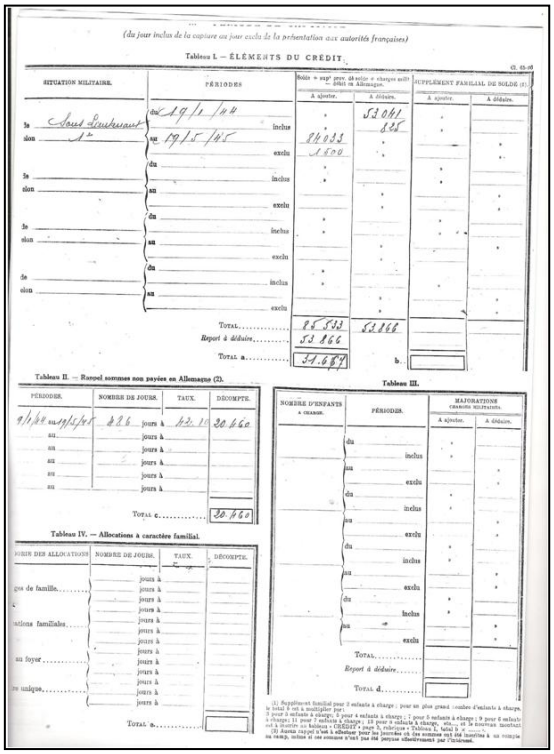

(du jour inclus de la capture au jour exclu de la présentation aux autorités françaises)

Tableau I. — ÉLÉMENTS DU CRÉDIT.

SITUATION MILITAIRE.	PÉRIODES	Solde + supp. prov. de solde + charges mil. — Débit en Allemagne. À ajouter.	À déduire.	SUPPLÉMENT FAMILIAL DE SOLDE (1). À ajouter.	À déduire.
Le Sous Lieutenant	du 19/1/44 inclus		52.061		
...ion Id	au 19/5/45 exclu	94.033	885		
		1.500			
Le ...ion	du inclus				
	au exclu				
Le ...ion	du inclus				
	au exclu				
Le ...ion	du inclus				
	au exclu				
Total		95.533	52.946		
Report à déduire		52.946			
Total a		41.587		Total b	

Tableau II. — Rappel sommes non payées en Allemagne (2).

PÉRIODES.	NOMBRE DE JOURS.	TAUX.	DÉCOMPTE.
9/1/44 au 19/1/45	426 jours à	42.10	20.460
au	jours à		
au	jours à		
au	jours à		
au	jours à		
au	jours à		
Total c			20.460

Tableau III.

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE.	PÉRIODES.	MAJORATIONS CHARGES MILITARISTES. À ajouter.	À déduire.
	du inclus		
	au exclu		
	du inclus		
	au exclu		
	du inclus		
	au exclu		
	du inclus		
	au exclu		
Total			
Report à déduire			
Total d			

Tableau IV. — Allocations à caractère familial.

NATURE DES ALLOCATIONS	NOMBRE DE JOURS.	TAUX.	DÉCOMPTE.
...ges de famille	jours à		
...ocations familiales	jours à		
...ère au foyer	jours à		
...aire unique	jours à		
Total e			

(1) Supplément familial pour 2 enfants à charge : pour un plus grand nombre d'enfants à charge, le total 3 est à multiplier par :
3 pour 3 enfants à charge; 6 pour 4 enfants à charge; 7 pour 5 enfants à charge; 9 pour 6 enfants à charge; 11 pour 7 enfants à charge; 15 pour 8 enfants à charge, etc..., et le nouveau montant est à inscrire au bulletin « CRÉDIT » page 3, rubrique « Tableau I, total b ».
(2) Aucun rappel n'est à effectuer pour les périodes de des sommes est déjà inscrite à un compte en cours, même si cet compte n'est pas du payée définitivement par l'intéressé.

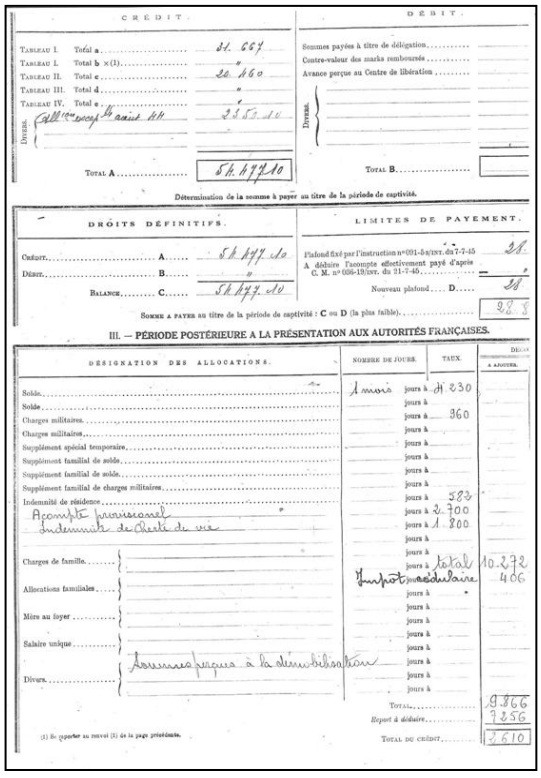

CRÉDIT.

Tableau I. Total a	21.667	
Tableau I. Total b × (1)	"	
Tableau II. Total c	20.460	
Tableau III. Total d	"	
Tableau IV. Total e	"	
Divers. Allocation sociale 1er août 44	2553.10	
Total A	54.477.10	

DÉBIT.

Sommes payées à titre de délégation	
Contre-valeur des marks remboursés	
Avance perçue au Centre de libération	
Divers.	
Total B	

Détermination de la somme à payer au titre de la période de captivité.

DROITS DÉFINITIFS.		LIMITES DE PAYEMENT.	
Crédit A	54.477.10	Plafond fixé par l'instruction n°691-5a/INV. du 7-7-45	28
Débit B	"	A déduire l'acompte effectivement payé d'après C. M. n° 036-19/inv. du 31-7-46	— "
Balance C	54.477.10	Nouveau plafond D	28
Somme a payer au titre de la période de captivité : C ou D (la plus faible)			28.5

III. — PÉRIODE POSTÉRIEURE A LA PRÉSENTATION AUX AUTORITÉS FRANÇAISES.

DÉSIGNATION DES ALLOCATIONS.	NOMBRE DE JOURS.	TAUX.	DÉC. À AJOUTER.
Solde	1 mois jours à	11.230	
Solde	jours à	360	
Charges militaires	jours à		
Charges militaires	jours à		
Supplément spécial temporaire	jours à		
Supplément familial de solde	jours à		
Supplément familial de charges militaires	jours à		
Indemnité de résidence	jours à	583	
Acompte provisoirement	jours à	2.700	
Indemnité de chef de vie	jours à	1.800	
Charges de famille	jours à	total	10.272
Allocations familiales	jours à	Impôt cédulaire	406
Mère au foyer	jours à		
Salaire unique	jours à		
Divers. Somme perçue à la démobilisation	jours à		
Total			9.866
Report à déduire			9.256
Total du crédit			2.610

(1) Se reporter au renvoi (1) de la page précédente.

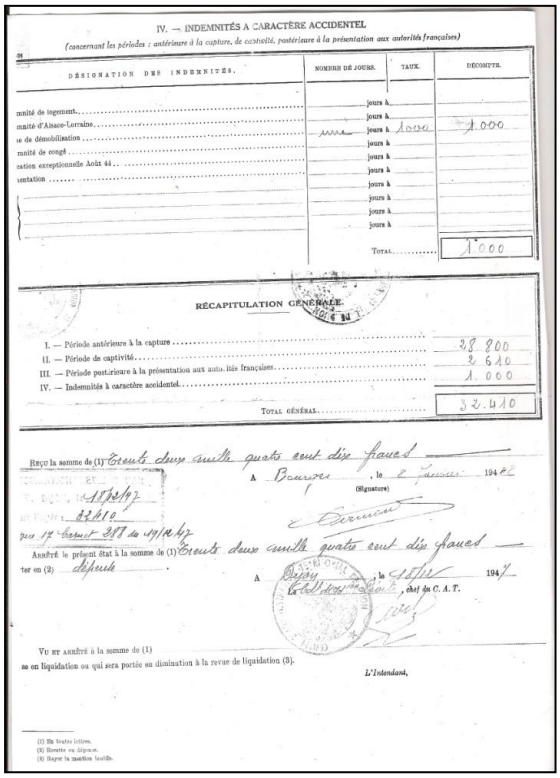

IV. — INDEMNITÉS A CARACTÈRE ACCIDENTEL

(concernant les périodes : antérieure à la capture, de captivité, postérieure à la présentation aux autorités françaises)

DÉSIGNATION DES INDEMNITÉS.	NOMBRE DE JOURS.	TAUX.	DÉCOMPTE.
...mité de logement	jours à		
...mité d'Alsace-Lorraine	jours à	1000	1.000
...e de démobilisation	jours à		
...mité de congé	jours à		
...ation exceptionnelle Août 44	jours à		
...entation	jours à		
	jours à		
	jours à		
	jours à		
Total			1.000

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

I. — Période antérieure à la capture	28.800
II. — Période de captivité	2.610
III. — Période postérieure à la présentation aux autorités françaises	
IV. — Indemnités à caractère accidentel	1.000
Total général	32.410

Reçu la somme de (1) trente deux mille quatre cent dix francs

A Bayeux, le 2 janvier 1948

(Signature)

18/12/47
32410
par 1er trimestre 1948 du 19/12/47

Arrêté le présent état à la somme de (1) trente deux mille quatre cent dix francs

...ter en (2) dépense

A Dijon, le 18/12/47

Le Chef du Bureau, chef du C. A. T.

Vu et arrêté à la somme de (1)

...se en liquidation ou qui sera portée en diminution à la revue de liquidation (3).

L'Intendant,

(1) En toutes lettres.
(2) Recette ou dépense.
(3) Rayer la mention inutile.

Sources :

L'essentiel des documents utilisées au cours de ce travail provient de Mme Ginette Sochet, qui a eu la gentillesse de nous les faire partager.

Plusieurs témoignages vidéo de Mme Sochet ont été exploités :

-Témoignage de Ginette Sochet et de Madeleine Ferdonnet, fait le 13 janvier 2000, réalisé par Line Viollet et ses élèves du Lycée Alain Fournier.

-Témoignage de Ginette Sochet, fait en février 2013, réalisé au lycée Marguerite de Navarre par M. Laverne et ses élèves.

-Témoignage de Ginette Sochet, fait le 19 décembre 2014, réalisé au lycée Marguerite de Navarre par M. Laverne et ses élèves.

-ADIRP de l'Essonne, "Zwodau", Jean-Pierre GUERIF, 2008.

-AAMRD de Bourges et du Cher, " la Résistance dabs le Cher", juin 2008.

Remerciements :

Nous souhaitons adresser nos remerciements les plus chaleureux à Mme Sochet Ginette, née Virmont, grâce à qui nous avons pu recueillir les informations nécessaires à ce projet, qui a été présente, disponible et heureuse de répondre à toutes nos questions à plusieurs reprises. Nous souhaitons aussi remercier M Laurent, Directeur des archives départementales du Cher, pour son accueil, Mme Poissonnet, chargée culturelle aux archives, pour sa bienveillance et sa gentillesse.

Ensuite, nous aimerions remercier l'Association de Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher, pour les documents qu'ils nous ont fournis, et qui nous ont permis de mener à bien notre travail. Nous remercions aussi M Molard, Proviseur du lycée Marguerite de Navarre, pour la mise à disposition de salles et de nous avoir permis d'accueillir Mme Sochet dans son établissement.

Enfin, nous remercions notre enseignant M Laverne, sans qui la finalisation de ce projet aurait été impossible, pour sa bonne volonté, son savoir-faire et son implication.

BRET Téo, LAVERNE Pierre et GOMINET Pierre